



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK- MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM BARBERA - BAZART - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAGUET - FAU - FOURNIER (Suppléant) - GARDELLE - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - NUNES - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

N° 2022/84

Objet : Aquaval : Elaboration d'une pré-étude pour la mise en place d'un parcours de « Pumptrack »

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement des projets d'investissements sur Aquaval, notamment la « phase 3 » qui se termine avec la mise en place du chauffage de l'eau des bassins et l'achat d'équipements.

Afin de compléter l'offre de services, la Commission « Tourisme et Aquaval » a réfléchi à l'implantation de nouveaux dispositifs. Parmi plusieurs propositions, la mise en place d'une piste de pumptrack a retenu le plus grand intérêt.

Monsieur le Président précise le concept d'une piste de pumptrack : un parcours de bosses, permettant la pratique de la trottinette, rollers, skateboard..., sur un revêtement lisse. Ces parcours rencontrent aujourd'hui un fort engouement auprès des jeunes.

Suite à cette réflexion et afin d'étudier les aspects techniques et financiers d'un futur projet de pumptrack, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de réaliser une pré-étude. Après avoir contacté quelques entreprises spécialistes, seule l'entreprise E2S Company a pris le temps de se déplacer sur Aquaval pour nous faire une proposition.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir l'entreprise E2S Company basée à LAUDUN (30290) pour réaliser une pré-étude de faisabilité technique et financière en vue de créer une piste de pumptrack sur Aquaval, pour un montant de 3.110 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise E2S Company pour la réalisation d'une pré-étude technique et financière en vue de créer une piste de pumptrack sur Aquaval, pour un montant de 3.110 € HT,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Aquaval 2022

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 juin 2022.



Le Président,

Thierry BARDOU

